



FONGICIDE contre l'oïdium, botrytis et anthracose pour les petits fruits et fraisier, sous serre permanente.

Luna[®]
XTEND

Conditionnement(s)

- Bidon 3 L
- Bidon 1 L
- Bidon 5 L
- Bidon 0.3 L

Fiche d'identité

Composition :

Autres composants dangereux CLP

- Fluopyram
- Trifloxystrobine
- 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one
- masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)

Classification RAC : 11-7

Formulation : suspension concentrée (concentré fluidifiable)

Numéro AMM : 2130152

Détenteur d'homologation : Bayer SAS 74 rue Gorge de Loup 69009 LYON

Substance active : fluopyram
Teneur : 250g/l, soit 21.4% (m/m)
Famille chimique : pyridinyl-éthyl-benzamide
Mode d'action : Inhibition de la succinate-déshydrogénase.

Substance active : trifloxystrobine
Teneur : 250g/l, soit 21.4% (m/m)
Famille chimique : oximinoacétates
Mode d'action : Inhibe la germination des spores, le développement du tube germinatif et la formation de l'appressorium.

Description

Le produit est un fongicide associant deux substances actives aux modes d'action différents et complémentaires : le fluopyram, nouvelle substance active de la famille des pyridinyl-éthyl-benzamide, et la trifloxystrobine, molécule de la famille des oximinoacétates. Le fluopyram est actif sur tous les stades du cycle de développement du pathogène : germination des spores, développement du tube germinatif, croissance mycélienne et sporulation. Il agit au niveau du complexe II de la chaîne respiratoire de la cellule et bloque la production d'énergie du champignon.

Le fluopyram possède des propriétés uniques de biodisponibilité :

- **bonne action de surface sur feuilles et baies**
- **pénétration lente et continue dans le végétal**
- **excellente activité translaminaire**
- **distribution dans la plante par systémie ascendante**

La trifloxystrobine fait partie de la famille des oximinoacétates et agit en bloquant la respiration cellulaire. Elle empêche le transfert d'électrons au niveau du complexe III de la chaîne respiratoire mitochondriale.

La trifloxystrobine est dotée de trois propriétés essentielles qui constituent l'action mésostémique :

- **forte affinité avec la cuticule des feuilles et des baies**
- **redistribution en phase gazeuse dans le couvert végétal**
- **activité translaminaire**

Préparation

Préparation de la bouillie

Verser directement le produit présenté sous forme de suspension concentrée, dans la cuve du pulvérisateur remplie au moins au tiers, le système d'agitation en fonctionnement pour obtenir une bonne mise en suspension. Compléter la cuve avec le volume d'eau nécessaire en maintenant l'agitation.

Agiter énergiquement la préparation de la bouillie avant emploi.

Mélanges et compatibilité

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur. Pour connaître le détail pratique de cette mise en oeuvre, il est nécessaire de contacter au préalable le 0 800 25 35 45

Traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

Précautions à prendre

Pour le stockage

- Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Mesures de protections des individus

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.

Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Légende	PROTECTIONS INDIVIDUELLES REQUISES							
	PROTECTION DE LA PEAU	PROTECTION DES YEUX	PROTECTION DES BRAS	PROTECTION DES JAMBES	PROTECTION DES CHEVEUX	PROTECTION DES VÊTEMENTS	PROTECTION DES MARCHES	PROTECTION DES MARCHES
1. PROTECTION DE LA PEAU	1	1	1	1	1	1	1	1
2. PROTECTION DES YEUX	1	1	1	1	1	1	1	1
3. PROTECTION DES BRAS	1	1	1	1	1	1	1	1
4. PROTECTION DES JAMBES	1	1	1	1	1	1	1	1
5. PROTECTION DES CHEVEUX	1	1	1	1	1	1	1	1
6. PROTECTION DES VÊTEMENTS	1	1	1	1	1	1	1	1
7. PROTECTION DES MARCHES	1	1	1	1	1	1	1	1
8. PROTECTION DES MARCHES	1	1	1	1	1	1	1	1

Pour une meilleure visualisation du tableau, veuillez consulter la dernière page.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens. Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

Pour l'emploi

- Eliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

Pour l'élimination du produit et de l'emballage

- Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.



- Ne pas réutiliser les emballages vides et les éliminer via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

Prévention et gestion de la résistance :

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille Chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, Bayer SAS décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ

- N'utilisez pas les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.
- Protégez votre santé et celle de votre entourage.
- Surveillez les conditions météorologiques.
- Protégez les points d'eau.
- Protégez les pollinisateurs.
- Préservez la faune sauvage.

+ D'INFOS SUR WWW.MON-PHYTO-PRACTIQUE.FR - FLASHEZ-MOI

AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite. Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes

culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur

Toxicologie

Classement du mélange CLP

- H302 - Nocif en cas d'ingestion.
 - H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
 - H362 - Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
 - H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Attention



- P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 - P263 - Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.
 - P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 - P308+P311 - En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
 - P391 - Recueillir le produit répandu.
 - P501 - Eliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale
 - SPe2 - Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas rejeter les eaux usées des serres hors sol directement dans les eaux de surface.
- Peut porter atteinte à la faune auxiliaire dans les serres permanentes. Eviter toute exposition inutile.

Délai de rentrée

48 heures après traitement.

Mesures de protection des individus : se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé Précautions à prendre.

Mentions obligatoires

- SP1 - Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface.
- SP1 - Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
- SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
- EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Information santé

Premiers soins

Conseils généraux
S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

Inhalation
Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Contact avec la peau
Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylène glycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

Ingestion
Ne PAS faire vomir. Rincer la bouche. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : www.bayer-agri.fr et www.quickfds.com .
En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison le plus proche puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Transport et Stockage

Point gélif : -10°C

Température maximum : 40°C

N°ONU : 3082

Classes de danger

Danger principal	Danger secondaire	Danger tertiaire
9 - Matières et objets dangereux divers		
	Dangereux pour l'environnement	

Tableau des usages et doses autorisées



Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Cassissier - sous abri fermé	Botrytis cinerea (Pourriture grise), Oïdiums, Anthracnose	0.811l/ha	stade BBCH 13 à BBCH 89	7	1a, 2a
Fraisier - sous abri fermé	Botrytis cinerea (Pourriture grise), Anthracnose, Taches pourpres et rouges, Oïdiums	0.811l/ha	stade BBCH 40 à BBCH 89	3	1a, 2a
Framboisier et mûre - sous abri fermé	Botrytis cinerea (Pourriture grise), Oïdiums, Anthracnose	0.811l/ha	stade BBCH 13 à BBCH 89	3	1a, 2a

*En l'absence de mention spécifique dans la colonne « Précautions réglementaires » concernant les abeilles et autres pollinisateurs ou la distance de sécurité pour la protection des personnes présentes et des résidents, respecter la réglementation en vigueur.

Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse : <https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls>

Bayer SAS décline toute responsabilité concernant l'utilisation de ce produit sur des cultures et cibles permises par extrapolation telle que prévue par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs. Pour toute utilisation liée à ces arrêtés, veuillez contacter Bayer Service Infos au préalable au 0 800 25 35 45

1. Organismes aquatiques

1a. . Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas rejeter les eaux usées des serres hors sol directement dans les eaux de surface.

2. Arthropodes, oiseaux, mammifères, abeilles

2a. . Peut porter atteinte à la faune auxiliaire dans les serres permanentes. Eviter toute exposition inutile.

Traitement

Dose(s) préconisée(s)

Sur fraisier, sous abri fermé uniquement : la dose préconisée de produit est de 0,8 l/ha sur le complexe fongique pourriture grise, oïdium, anthracnose et maladie des taches pourpres et rouges.

Sur petits fruits (cassissier, myrtilier, groseillier, sureau noir, airelle, cynorhodon, azerolier, framboisier, mûres, mûres des haies), sous abri fermé uniquement : la dose préconisée de produit est de 0,8 l/ha sur oïdium, pourriture grise et anthracnose.

Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)

Sur fraisier, sous abri fermé uniquement : le produit fait preuve d'un très haut niveau d'efficacité contre les maladies du fraisier, tant sur feuilles que sur fruits. Ses propriétés originales lui permettent de s'inscrire dans tout programme de protection de la culture. Le produit s'applique à la dose de 0,8 l/ha du stade BBCH 40 (tout début du développement des stolons) jusqu'au stade BBCH 89 (récolte) mais de préférence en préventif en respectant un DAR de 3 jours.

Le nombre d'application est limité à deux sous abri fermé / an / culture, toutes cibles confondues.

Le produit est sélectif de la plupart des variétés de fraisier produites sous abri.

Sur petits fruits, sous abri fermé uniquement (cassissier, myrtilier, groseillier, sureau noir, airelle, cynorhodon, azerolier, framboisier, mûres, mûres des haies) : le produit s'utilise à la dose de 0,8l/ha pour contrôler l'oïdium, la pourriture grise et anthracnose. Son positionnement se fera en préventif de la maladie visée. De par son large spectre, le produit pourra être efficace sur plusieurs maladies concomitantes (cf. bulletins techniques locaux et BSV).

Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

Programme de traitement

Le produit contient deux substances actives ayant des modes d'action différents, l'une appartenant au groupe des SDHI (inhibiteurs de la succinate-déshydrogénase) et l'autre au groupe des QoI (Quinone outside Inhibitor). Afin de limiter le risque éventuel d'apparition et/ou de développement de souches de champignon résistantes à l'un ou l'autre de ces modes d'action, il est indispensable de respecter les bonnes pratiques agricoles, ainsi que les doses et les stades d'application mentionnés sur l' étiquette.

Il appartient à l'utilisateur d'un produit de vérifier avant son emploi, que la parcelle à traiter ne présente pas de souches de parasites résistantes, soit naturellement, soit par acquisition, en particulier du fait de l'usage répété de même substances actives ou de même familles chimiques.

Enfin, dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, il est conseillé d'alterner les modes d'action en intégrant, dans les programmes de lutte, des produits à base de substances actives de familles chimiques différentes et/ou à mode d'action différents.

Classification FRAC

11 - Inhibe la germination des spores, le développement du tube germinatif et la formation de l'appressorium.

7 - Inhibition de la succinate-déshydrogénase.

Application (matériel, pression)

Veiller à assurer une bonne qualité de pulvérisation pour couvrir l'ensemble de la végétation à protéger.

Sur fraisier : Veiller à assurer une bonne qualité de pulvérisation pour couvrir l'ensemble de la végétation à protéger. Utiliser un volume de bouillie de 200 à 800



L/HA.

Conditions du milieu

Eviter de traiter aux heures chaudes de la journée.

Mesures de protections des individus

Caractéristiques des EPI		PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :						NETTOYAGE	PROTECTION DU TRAVAILLEUR	
		PRÉPARATION / MÉLANGE / CHARGEMENT	LANCE / CULTURES BASSES (< 50 cm)		LANCE / CULTURES HAUTES (> 50 cm)		PULVÉRISATEUR À DOS			
			SANS CONTACT AVEC LA VÉGÉTATION	CONTACT INTENSE AVEC LA VÉGÉTATION	SANS CONTACT AVEC LA VÉGÉTATION	CONTACT INTENSE AVEC LA VÉGÉTATION	SANS CONTACT AVEC LA VÉGÉTATION			CONTACT INTENSE AVEC LA VÉGÉTATION
GANTS EN NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables**	
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		EPI vestimentaire ET EPI partiel						EPI vestimentaire ET EPI partiel		
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie II type PB(3)		OU						OU		
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie II type 3 ou 4		Type 3 ou 4 ⁽²⁾	Type 3 avec capuche	Type 4 avec capuche	Type 3 avec capuche	Type 4 avec capuche	Type 3 avec capuche	Type 3 ou 4 ⁽²⁾		
PROTECTION RESPIRATOIRE Demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre A2P3 (EN 14387) ⁽¹⁾										
BOTTES certifiées EN 13 832-3										

⁽²⁾ Selon le niveau de protection recommandé pendant la phase d'application.

⁽¹⁾ Association d'un filtre contre les gaz et vapeurs organiques (A2, de couleur marron) et d'un filtre anti-poussière (P3). Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et ** En cas de contact avec la culture traitée.



Mentions légales

Luna® Xtend ▣ 250 g/l fluopyram 250 g/l trifloxystrobine ▣ AMM n°2130152 ▣ Détenteur d'homologation : Bayer SAS ▣ ® Marque déposée Bayer

Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4 ▣ Sensibilisation cutanée, catégorie 1 ▣ Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, catégorie 1 ▣ Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 1



▣ ▣ ▣ Attention ▣ ▣ ▣ H302 - Nocif en cas d'ingestion. ▣ H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. ▣ H362 - Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel. ▣ H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur www.bayer-agri.fr - Bayer Service infos au N° Vert 0 800 25 35 45.

Mai 2026 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : www.bayer-agri.fr

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels)